



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

obligation d'emploi

Question écrite n° 10732

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat aux personnes handicapées sur la nécessité de développer l'emploi des personnes handicapées en milieu ordinaire de travail. On constate en effet que le taux d'emploi des bénéficiaires de la loi du 10 juillet 1987 stagne depuis de très nombreuses années à environ 4 %. L'amélioration du marché de l'emploi dans le courant de la période écoulée n'a d'ailleurs bénéficié que modérément aux chômeurs handicapés. On constate par ailleurs que 37 % des entreprises n'emploient aucun travailleur handicapé. Il lui demande donc quelles mesures le Gouvernement entend mettre en oeuvre pour favoriser l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap en milieu ordinaire de travail. Il lui demande par ailleurs quelles mesures sont envisagées pour que l'Etat continue de jouer pleinement son rôle en matière de reclassement professionnel et que les COTOREP disposent enfin de moyens suffisants pour diminuer les délais de traitement des dossiers. - Question transmise à M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité.

Texte de la réponse

L'attention est appelée sur l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés dans les entreprises et sur la mise en oeuvre par celles-ci de l'obligation d'emploi fixée par la loi du 10 juillet 1987. Si l'emploi en milieu ordinaire, et notamment dans les entreprises, est d'ores et déjà au coeur de la politique en faveur de l'insertion professionnelle des personnes handicapées, le bilan de l'obligation d'emploi ne peut être toutefois considéré comme satisfaisant. En effet, le taux d'emploi direct de travailleurs handicapés dans les entreprises assujetties plafonne depuis plusieurs années autour de 4 % (4,1 % en 2000, dernier chiffre connu) ; en outre, 36,7 % des entreprises assujetties, satisfaisant à l'obligation d'emploi par d'autres voies, n'emploient aucun travailleur handicapé. En même temps un sondage publié lors de la semaine de l'insertion professionnelle (novembre 2002) a montré que 87 % des entreprises qui avaient recruté des personnes handicapées étaient très satisfaites. Le Président de la République fait de l'insertion des personnes handicapées une priorité nationale et la refonte de la loi d'orientation de 1975 les concernant est engagée par le Gouvernement. C'est dans ce cadre que pourront être recherchées des dispositions propres à renforcer l'insertion professionnelle des personnes handicapées en milieu ordinaire de travail, en particulier dans les entreprises, et ce à la lumière de l'avis demandé en la matière par le Gouvernement au Conseil économique et social. La réforme du dispositif d'évaluation que constituent les COTOREP sera également au centre des réflexions.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10732

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : personnes handicapées

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 2003, page 478

Réponse publiée le : 9 juin 2003, page 4477